

Une gestion sérieuse et engagée pour amorcer de profondes mutations

Le budget 2014 de la Ville a été voté dans un contexte national inédit. Celui des baisses importantes des dotations de l'État. M2M vous propose de partager les orientations et contraintes exposées par Charles Dayot, adjoint au Maire, chargé des finances. Retenez également les principales données en matière budgétaire pour cette année.



Charles Dayot, adjoint au Maire chargé des Finances, répond à quelques questions de M2M à propos des choix que l'équipe municipale a choisis de proposer au vote en avril dernier pour le budget 2014.

Vous faites le choix d'un discours de vérité sur les mutations profondes à venir. Comment ne pas confondre réalisme et pessimisme ?

"Les communes sont confrontées à une baisse sans précédent de leurs dotations. Ce n'est plus un scoop et les citoyens sont de plus en plus conscients des efforts qui sont à réaliser à plusieurs niveaux. Néanmoins nous ne pouvons pas nous réduire à être les spectateurs passifs de cette situation qui s'inscrit très vraisemblablement dans une tendance de moyen voire long terme.

En renouvelant leur confiance, les Montois nous témoignent leur satisfaction globale. Mais cela ne doit pas faire oublier la responsabilité qui nous incombe pour gérer un budget municipal avec rationalité et équité.

Cette gestion sérieuse (A) dans un contexte très contraint nous poussera à être innovants et inventifs pour trouver

"Cette gestion sérieuse dans un contexte très contraint nous poussera à être innovants et inventifs."

(A) NB : Je rappelle que contrairement à l'État qui peut s'endetter pour payer ses fonctionnaires, une commune doit impérativement être à l'équilibre. L'emprunt ne finance que l'investissement et non le fonctionnement

des pistes et des marges de manœuvres pour continuer d'investir, de soutenir les activités de nos jeunes et moins jeunes, pour accompagner le sport, la culture... Avec le professionnalisme de nos services et l'enthousiasme de notre équipe nous avons des raisons de rester optimistes. Ce mandat sera celui du sérieux, de la responsabilité et de l'ambition face aux mutations profondes qui s'annoncent."

Pouvez-vous expliquer simplement aux lecteurs la situation dans laquelle se trouve la Ville de Mont de Marsan et plus généralement toutes les collectivités locales ?

"Nous pourrions faire un parallèle avec le budget d'une famille avec ses revenus et ses dépenses. Imaginez que vos recettes soient amputées de presque 10 % et que les dépenses du foyer augmentent mécaniquement de 5 à 10 %. Immédiatement vous aurez à réfléchir à

des arbitrages pour maintenir ce que vous estimez être l'essentiel. À moyen terme, cette contrainte vous poussera à être imaginatif pour atténuer au maximum les effets négatifs de cet effet de "ciseau" sur votre train de vie.

Nous souhaitons booster la réflexion au niveau de nos services pour maintenir ce que nous estimons être l'essentiel comme la petite enfance, par exemple. Nous aurons à arbitrer sur des postes qui peuvent être optimisés en cette période contrainte.

Peut-on continuer à maintenir notre qualité en termes d'embellissement fleuri ? Ne faut-il pas investir pour réduire nos consommations de fluides et électricité ?

2,6 M€
d'investissements dans les écoles.

Doit-on optimiser le coût d'entretien du parc immobilier municipal ? Peut-on se permettre de remplacer chaque départ en retraite sans se poser la question de la mutualisation avec l'agglo ? N'est-ce pas le moment de remettre à plat certains de nos contrats de maintenance et prestations de services... ?

Je ne doute pas du sens des responsabilités de nos agents et leur volonté de trouver des solutions pour maintenir le niveau de service à la population tout en faisant face aux baisses des ressources."

51 035 679 €

C'est le budget primitif principal 2014 de la Ville de Mont de Marsan.

✕ 39 387 144 € en fonctionnement

✕ 11 648 534 € en investissement

Vous annoncez 5 % d'augmentation fiscale. Concrètement, que vont-ils représenter pour les foyers montois ? Comment cette augmentation sera-t-elle répartie (impôts, services...)?

L'équipe que j'ai rejointe pour ce nouveau mandat avait tenu ses engagements sans augmenter les impôts locaux entre 2008 et 2013. Consciente des réalités budgétaires et soucieuse de poursuivre son discours de vérité, Geneviève Darrieussecq a eu la lucidité de ne pas se hasarder à faire de fausses promesses en la matière. C'est une question de respect des Montois. Réagir rapidement nous permettra d'éviter une correction trop sévère.

Dès que nous avons pris connaissance

des baisses spectaculaires de dotation de l'état et des hausses incompressibles de dépenses, nous avons échafaudé plusieurs scénarii avec ou sans hausse de fiscalité. Un consensus s'est dégagé sur le fait qu'une très légère augmentation diluée sur 2014 et 2015 permettait de passer ce cap difficile sans rogner de manière démesurée sur le service que nous devons à la population montoise.

Notons que sur 8 des villes voisines et similaires du Grand sud-ouest Mont de Marsan est la commune où les impôts locaux par habitant sont les plus bas. C'est le même constat pour la Dotation Globale de financement par habitant (DGF, la principale dotation de l'État).

5 % d'impôt locaux en plus c'est autour de 21 euros de plus par habitant en moyenne (B). Le challenge sera de ne plus toucher à la fiscalité jusqu'à la fin de notre mandat. Deux légères augmentations en 12 ans alors que l'équipe qui nous a précédée avait augmenté les impôts de 30 % entre 2001 et 2007. C'est l'ambition que nous avons.

Envisagez-vous que certains tarifs des services municipaux augmentent ? D'autres, aujourd'hui gratuits, vont-ils devenir payants ?

Une vraie réflexion a été entreprise avec les services. Ce travail est guidé par le souci de ne pas créer des écarts avec les communes similaires aux nôtres et voisines et de préserver une certaine équité tout en étant très vigilant à ne pas priver les plus démunis de l'accès aux services communaux, aux sports, aux loisirs et à la culture notamment.



"La logique d'équité voudrait que tous les acteurs participent à hauteur du même effort."

(B) Si on raisonne par foyer fiscal, sur la base de la valeur locative moyenne, cela représente 35 euros pour la taxe d'habitation et 17 euros pour la taxe sur le foncier bâti, soit au total 52 euros pour un propriétaire occupant.

La logique d'équité voudrait que tous les acteurs participent à hauteur du même effort les contribuables et usagers, les services...

Il est probable que certains services qui n'avaient pas augmenté depuis longtemps ou d'autres qui sont bien en deçà des standards voisins soient revalorisés. Il est probable également que nous ne touchions pas aux tarifications sensibles sur les services de première nécessité.

Par exemple, l'accueil périscolaire du soir, en application du décret national d'août 2013, devient payant à environ 60 euros par an et par famille. Ce tarif très raisonnable a été fixé sur la base cohérente des tarifs observés dans les communes voisines ou de même strate.

LES SERVICES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

La nouvelle architecture de temps scolaire de la Ville de Mont de Marsan a été validée par la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

À ce titre, la Ville est tenue de déclarer les garderies du soir en accueil périscolaire (décret gouvernemental du 2 août 2013). Cette nouvelle réglementation impose de facturer les accueils de loisirs du soir dès le 2 septembre 2014. Les aides financières de la CAF versées à la Ville, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, sont également conditionnées à ce changement.

La participation demandée aux familles se situe au plus à 60 euros par an et par enfant, soit environ 7 euros par mois ou 40 centimes par jour. Ce tarif est aligné sur celui pratiqué à Saint Pierre du Mont. À titre de comparaison, ce même service coûte entre 50 centimes et environ 1,10 euros par jour à Dax, de 19,50 à 32,50 euros par mois à Périgueux ou encore de 10 à 66 centimes de l'heure à Bayonne.



Le contexte budgétaire et le contrat de mandature de la Ville

La baisse des dotations de l'État et l'augmentation incompressible de certaines dépenses ont impacté la construction du budget 2014. L'équipe municipale dans une gestion réaliste et transparente propose des axes pour faire face à ces contraintes et maintient ses orientations globales en matière d'investissements et de services de proximité. Décodages.



LES RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS EN BAISSÉ EXPONENTIELLE

Pour la première fois, les dotations de l'État aux collectivités locales vont diminuer dans des proportions importantes et exponentielles.

La loi de programmation des finances publiques 2012-2017 prévoyait un gel du concours financier de l'État en 2013, puis une baisse des contributions de 1,5 milliard d'euros sur deux ans (2014 puis 2015).

Au terme des annonces successives de 2013 et du printemps 2014, le nouveau Premier ministre confirme un "scénario noir" de baisses de dotations aux collectivités pour atteindre 12,5 milliards d'euros en 2017, soit 10 % des ressources que leur attribue l'État. Les dotations diminueraient ainsi de 1,5 milliard d'euros en 2014 (+ 3 milliards chaque année en 2015, 2016 et 2017). Le budget 2014 et les projections pour les prochains exercices sont construits sur ces données sachant qu'aucune n'est sûre et certaine...

Ces éléments impliquent qu'il est actuellement impossible de se projeter de façon fiable sur les ressources qui seront celles de la Ville dans les mois et années à venir.

Ainsi, le montant de la dotation globale de fonctionnement affiche une baisse de 4,4 %, soit 274 000 euros de moins qu'en 2013. Les services financiers avaient bâti un pré-budget sur une prévision de baisse de 3 % avec les éléments dont ils disposaient en début d'année.

-28 M€

des dotations de l'État aux collectivités d'ici à 2017.

LES DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS SUBISSENT DES HAUSSES IMPOSÉES & MÉCANIQUES

La réforme des rythmes scolaires, la hausse des cotisations retraites patronales, le décret relatif aux agents de la fonction publique territoriale de catégorie C, le relèvement des taux de TVA pèsent mécaniquement sur le budget des collectivités. Ces hausses imposées représentent plus de 900 000 euros de dépenses supplémentaires pour 2014 avec un effet cumulatif pour les années suivantes.



LE CONTRAT DE MANDATURE MONTOIS INSCRIT DANS LA RÉALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ

La loi interdit aux collectivités locales de voter des budgets en déficit. À Mont de Marsan, depuis 2008, de très nombreux efforts ont déjà été réalisés afin de contenir au maximum les dépenses. Cela a permis d'augmenter fortement les investissements, tout en préservant un niveau d'épargne nette largement positif et sans augmenter les taux de fiscalité pendant 6 ans.

Aujourd'hui, pour seulement compenser les effets de la politique de rigueur nationale, il faudrait augmenter les taux de fiscalité de 16 % dès 2014.

De tels efforts sont impossibles à demander aux Montois.

Un contrat de mandature, basé sur une hausse, inévitable mais modérée, propose des taux de fiscalité et une refonte complète de l'organisation de la structure municipale afin d'absorber la grande majorité des efforts nécessaires, tout en garantissant le maintien de la qualité des services publics.

L'un des enjeux majeurs est de maintenir un niveau de prélèvement comparativement bas en s'engageant dès 2014 pour les 6 ans à venir. Sauf nouvelles restrictions budgétaires nationales d'envergure, les taux de fiscalité locale seront amenés à augmenter de 5 % en 2014 et à nouveau de 5 % en 2015 puis resteront stables pour les 4 années suivantes.

Dans le même temps, la Ville de Mont de Marsan s'engagera dans un important plan d'évolution et de mutualisation de services avec le Marsan Agglomération (cf. encadré ci-contre). Les enjeux sont nombreux au niveau des écoles, des centres de loisirs, de la petite enfance, des services techniques, des installations sportives et culturelles...



14 %

des investissements sont subventionnés. Les recherches de nouvelles recettes s'intensifient (pour mémoire, ce taux était de 3 % en 2007).



UNE NÉCESSAIRE MUTATION DES SERVICES PUBLICS

Toutes les collectivités de France vivent une période historique et sans précédent. La crise économique impacte de manière structurelle ces maillons de la démocratie française.

La notion de service public n'est pas remise en cause mais c'est l'organisation pour le rendre qui se doit d'évoluer.

À Mont de Marsan, les réflexions se posent avec les communes voisines et bien entendu avec le Marsan Agglomération pour optimiser les organisations en mutualisant (sans empiler) les services qui rendent le même service aux mêmes administrés.

Il faudra prévoir, anticiper, prioriser et planifier, recentrer les missions et services les plus importants et avoir toujours pour objectifs d'améliorer ces services prioritaires, les moderniser et les faire progresser.

Ces mutations devraient être encouragées dans les nouvelles règles de redistribution des dotations aux collectivités par l'État. Elles seront indispensables pour absorber la grande majorité des efforts budgétaires qui seront demandés à la Ville.

DES INVESTISSEMENTS DANS LA CONTINUITÉ DU PROJET DE VILLE GLOBAL, ALLIANT GRANDS PROJETS ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Les politiques engagées par la municipalité, s'envisagent sous le double angle des grands projets et des actions quotidiennes. Un premier pôle autour des écoles et de la petite enfance consacrera 2,6 millions d'euros à la reconstruction de l'école Saint Médard, à la poursuite de la numérisation des écoles, à des travaux d'isolation phonique ou encore de la micro-crèche du Bourg-Neuf (cf. page 10).

Autre axe emblématique, celui de l'achèvement du projet de réaménagement des berges avec environ 2 millions d'euros d'investissement. La passerelle reliant deux quartiers de la ville (entre le belvédère et la piscine) entre en service ces jours et les aménagements des cheminements longeant les quais seront terminés à l'automne.

Troisième axe majeur avec plus de 800 000 euros qui seront investis pour la vie de la cité, pour les missions du quotidien comme la propreté urbaine, la voirie, les investissements des Conseils de quartier ou encore la refonte du système informatique et l'acquisition de matériel pour les services municipaux. S'y ajoute une enveloppe

Plus de 1,2 M€

investis pour la vie de la cité : voirie, propreté urbaine, entretien et rénovation de bâtiments municipaux, aménagements des Conseils de quartier, attractivité du centre-ville, achats d'œuvres et de matériel culturel...



+ 300 000 €

d'objectifs d'accroissement des recettes de la Ville en 2014

de 200 000 euros pour les opérations de redynamisation du centre-ville (ravalement de façades, réaménagement des Halles, création d'une marque pour le commerce de proximité...).

La vie de la cité, ce sont aussi tous ces moments festifs et conviviaux que la Ville continuera de proposer aux habitants.

L'effort sera enfin constant et maintenu pour tous les services d'action sociale avec une subvention municipale d'équilibre au CCAS stable à 1 050 000 euros.

Le dernier axe poursuit le travail de mutation du Quartier Nord et constitue le plus important poste d'investissement avec 11 millions d'euros notamment pour la fin des aménagements de la ZAC. L'achèvement du réseau de chaleur, la mise en service du premier tronçon du Boulevard Nord ou encore la livraison des 50 premiers logements reconstruits ancrent définitivement cette reconstruction d'envergure dans la réalité.